



## **RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**Préavis N° 14-2013**

**Ch. de Montillier**

**Travaux d'urgence occasionnés par une fuite d'eau potable**

**Crédit demandé : CHF 520'000.00**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée de l'étude du préavis N°14-2013 s'est réunie le 2 septembre 2013 à 18h30 à la Damataire.

Elle était composée de Madame Lena Lio présidente et de Messieurs Frank Ducret, Marc Ehrlich, Gérard Mieli (en remplacement de Monsieur Pyrame Jaquet), Pascal Pfister, Jean-Baptiste Rusconi, Louis Schneiter, Jean-Marc Sottas et Alexandre Tolou.

Notre commission a été reçue par Monsieur Marc Zolliker, conseiller municipal, accompagné de Messieurs Thierry Lassueur, chef de service DTSI et Alexandre Levet, ingénieur DTSI, ainsi que de Madame Marie-Claude Vaney, secrétaire DTSI.

Un remerciement à ces personnes pour leur disponibilité et la qualité de leurs explications lors de cette séance.

### **Présentation du préavis**

Dans un premier temps, Monsieur Zolliker a exposé l'objet du préavis, dont il est indiqué qu'il concerne des travaux à réaliser en urgence, au chemin de Montillier, suite à une fuite d'eau survenue le 6 juillet 2013. Un crédit de CHF 520'000.00 est demandé afin de remplacer la conduite d'eau défectueuse (sur une longueur de

210 m) et de procéder à la réfection de la chaussée gravement détériorée à la suite de cet incident (sur une surface de 1500 m<sup>2</sup>).

## **Discussion**

La question a été soulevée de remplacer la conduite d'eau potable sur une plus grande longueur. Il est répondu que seul le tronçon considéré est en mauvais état, du fait de son année de fabrication et de pose (1977).

La question est posée des raisons de la mauvaise qualité de la conduite d'eau potable, en relation avec l'année de la pose. Il est expliqué que, dans les années 70, les conduites d'eau étaient posées sur des remblais inadaptés et sur des supports qui ont provoqué des perforations à la conduite. Quant à la mauvaise qualité de fabrication, la conduite actuelle en fonte sera remplacée par une conduite en polyéthylène avec une espérance de vie de 50 ans. Il est précisé que, lors de la mise en séparatif du quartier Fau-blanc/Montillier (préavis n°04-2008), aucune fuite n'avait été constatée sur la conduite concernée.

Il est demandé si, lors du remplacement de la conduite, l'état des autres réseaux sera évalué. La réponse est affirmative.

Il est également demandé si l'on pourrait réduire les risques de fuite en évitant de poser des conduites sur des fortes pentes ou en dédoublant le réseau d'eau potable. Il est répondu qu'il est impossible d'éviter les pentes et que le dédoublement du réseau ne ferait qu'augmenter le risque de fuite. Il est précisé que la DTSI gère un service de piquet atteignable 24h/24h, compétent pour intervenir en cas de fuite.

Concernant l'accès aux voitures durant les travaux, il est indiqué que l'accès sera généralement possible. Les travaux devraient débuter en novembre, avec une pose du tapis final au printemps 2014. Les riverains concernés par les diverses phases des travaux seront avisés.

## **Recommandation**

La Commission des finances a siégé le 10 septembre 2013 et a examiné le présent préavis. Elle a accepté ses conclusions à l'unanimité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, c'est à l'unanimité de ses membres que notre commission ad hoc vous recommande de suivre les conclusions du préavis N°14-2013, telles que formulées à sa page 9.

Pour la commission  
La Présidente : Lena Lio

Pully, le 16 septembre 2013